

Cotisations Adhérent(e)s Gem's country 2024/2025

Chères adhérentes, chers adhérents,

Pour celles et ceux qui veulent régler en **un seul règlement**, la cotisation annuelle individuelle est de 110,00 € et la cotisation annuelle couple, de 160,00 €. Pour les enfants de -18 ans, la cotisation annuelle est de 50,00 €.

Pour celles et ceux qui veulent régler **en 3 mensualités**, nous vous demandons de bien vouloir régler votre cotisation 2024/2025 **en 3 chèques** comme indiqué ci-dessous.

- cotisation individuelle : 1 chq de 50,00 € + 2 chq de 30,00 € = 110,00 €

- cotisation couple : 1 chq de 80,00 € + 2 chq de 40,00 € = 160,00 €

Pour celles et ceux qui ont les bons de réduction, contractés avec Super U de Gémozac, la réduction de la cotisation annuelle se fait sur le 2^{ème} chèque.

Exemple : si vous aviez obtenu un ou plusieurs bons de réduction Super U d'un montant de 10,00€, votre 2^{ème} chèque de cotisation sera de 20,00 € pour la cotisation individuelle et de 30,00 € pour celle du couple.

Les chèques seront encaissés suivant l'échéancier proposé dans le formulaire adhésion de cette année 2024/2025.

NE PAS ANTI-DATER LES CHEQUES.

En vous remerciant de votre compréhension.

Laurence Jeannette,
Trésorière Gem's Country club